

PROCÈS-VERBAL ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE DE LA LIGUE 2024

Du 9 mars 2024

Le samedi 9 mars 2024, à 10h00, les membres de la Ligue Nouvelle-Aquitaine Montagne Escalade se sont réunis en présentiel au Brit Hôtel Le Beaulieu Poitiers, 3 rue des Frères Lumières à POITIERS (86 000).

Concernant la liste des membres présents en leur nom propre ou en tant que mandataire, celle-ci figure en annexe (annexe 1) du présent procès-verbal.

Un document support reprenant l'intégralité des éléments présentés lors de cette AG, est disponible sur le site internet de la Ligue : <http://na.ffme.fr>

L'Assemblée était présidée par **M. Jean-François BRIAND**, Président de l'association.

Il était assisté d'une secrétaire de séance, **Mme Olivia PUTZEYS**, Secrétaire Générale de l'association.

Plus de la moitié des licenciés (4 789 voix sur 7 814 licenciés au 31/08/2023) étaient représentés. L'Assemblée a donc pu valablement délibérer, conformément à l'article 31 de ses statuts.

L'ordre du jour a été rappelé par le Président :

1. Modifications des statuts : présentation, délibérations, vote
2. Questions diverses

La séance est ouverte à 12H30.

Alexia BECHU, juriste au siège national de la Fédération depuis 2018, présente les principales modifications de la gouvernance fédérale.

L'ensemble des documents modifiés et actualisés, relatifs à cette assemblée générale sont disponibles sur le site de la Ligue : <http://na.ffme.fr> . Ainsi vous y retrouverez :

- Document support de présentation (PPT)

1. Modification des statuts : présentation, délibérations, vote :

Pour rappel, la proposition de modification des statuts de la Ligue a pour objet :

- **Obligation de validation par le national des contrats d'aménagement et d'entretien de SNE pour les ligues (au même titre que les CT)**
- **Assouplissement des règles de tenue d'AG et de mise en ligne des documents avec un délai raccourci à 20 jours**
- **Précision sur la personne du scrutateur**

- Délai de re-convocation précisé en cas de non atteinte du quorum en AG : 8 jours
- Élection des délégués régionaux qui seront membres de l'AG électorale nationale pour l'ensemble de la durée de l'olympiade
- Limitation du nombre de mandats effectués par un même président à 3
- Assouplissement de la règle concernant les possibilités de rémunération des membres du codir : les personnes ponctuellement indemnisées dans le cadre d'activités d'ouvriers, d'officiels de compétition ou d'encadrants occasionnels, ne sont pas concernées par l'interdiction.
- Précisions apportées à la constitution et au fonctionnement de la Commission de surveillance des opérations électorales régionale
- Allègement des incompatibilités pour les salariés de ligue : Possibilité d'être électeur et candidat aux élections de représentant des SHN, entraîneurs et arbitres

Vote de la **résolution n°1** : Modification des statuts de la Ligue.

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

POUR : 4 789

Résolution n°1 adoptée.

2. Questions diverses :

Aucune question n'a été soulevée par l'Assemblée.

La séance a été levée à 12H45.

Il est dressé le présent procès-verbal de la réunion, signé par le Président de séance et le Secrétaire de séance.

A Poitiers, le 09/03/2024

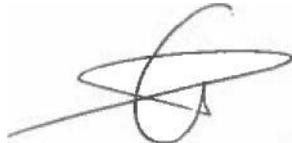
Le Président de séance

Jean-François BRIAND



La Secrétaire de séance

Olivia PUTZEYS



Annexe :

1 : Liste des membres présents et/ou représentés

2 avenue de l'Université, 33400 TALENCE

05.56.36.54.40
info@na.ffme.fr
<http://na.ffme.fr>

Annexe 1 : Liste des membres présents et/ou représentés

Club	Nom du Représentant	Pouvoir	Signature
ASSO. DES SPORTS DE MONTAGNE ET D'ESCALADE	Vaccaries Pinot		
AMICALE LAIQUE BARBEZIEUX		Pinot	
CRACQ JEUNES ESCALADE	Roscelli		
SURGERES ESCALADE CLUB	Tissot		
HAUTE SAINTONGE ESCALADE CLUB		Roscelli	
GEMOZAC ESCALADE ET MONTAGNE	Martin		
MONTAGNE ESCALADE ROCHELAISE	Ribardière		
BRIVE ESCALADE CLUB	Pitous		
TULLE GRIMPE		Pitous	
S.A.G.C. ESCALADE	Bauer		
UNION SAINT BRUNO	Noré		
PAREMPUYRE VERTICAL	Remy		
GRIMPE EN TESTE		Remy	
MONT-2 VERTICAL	Gallot		
LES GRIMPEURS DE L'AGENAIS	Senegas		
PYRENEA SPORTS		Nivet	
LE MUR		Noré	
VÈRSANT SUD	Minette		
AB THE ROOF		Ribardière	
A.L.M.A.	Rioux		
SO SPACE L'ACCLAMEUR	Revel		
APEM	Viaud-Thévenet		
MJC LATHUS	Cerisier		
L'AGORA		Pitous	

LACANAU
LE GRIMPE

ARNAUD
DELATTRE
REGNARD
Remy
Sulzer
Guillaume.
Repos payés

J. Remy
Repos non-payés

APEM.
ALMA
CROSS NA

Vincent Lagarde
Emmanuel RAHOUL
Fabien BIRON